



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : **2024/18**

Objet : **Approbation compte administratif 2023**
Budget principal commune

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Date de réunion : 11 avril 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 11 avril à 19h11, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas (à partir de 20h21), M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, M. MERCIER Michel (à partir de 19h16), Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. PAIN Philippe (à partir de 20h14), M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme BEURRIER Aline, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART

Étaient absents : M. ECOCHARD Nicolas (jusqu'à 20h20), M. MERCIER Michel (jusqu'à 19h15) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h13)

Mme ONOFRE Lia est nommée secrétaire de séance.

Le Maire de la commune ayant quitté la salle et le Conseil Municipal ayant élu M. Eric DIOCHON, Président de séance, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le Maire de la commune, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- en recettes de la section de fonctionnement :	2 917 159,61 €
- en dépenses de la section de fonctionnement :	2 427 800,32 €
- résultat de l'exercice :	489 359,29 €
- excédent antérieur reporté :	377 279,09 €
Excédent de fonctionnement :	866 638,38 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement :	890 142,87 €
- en dépenses de la section d'investissement :	825 489,36 €
- résultat de l'exercice :	64 653,51 €
- excédent antérieur reporté :	- 219 476,05 €
- reste à réaliser en recettes :	0,00 €
- reste à réaliser en dépenses :	160 584,85 €
Déficit d'investissement :	- 315 407,39 €

Fait et délibéré en mairie,

Le 11/04/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240411-2024-181-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

